



## **CIRCUIT NATIONAL IAU – ARBALÈTE MATCH**

### **1. Définitions et rôles**

**Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du Circuit National à partir du moment où ils sont à jour de licence pour la saison 2013/2014.** Le circuit national a pour but de promouvoir la discipline arbalète match 10 mètres et permettre au plus grand nombre de tireurs possible, de participer à des compétitions nationales de bon niveau.

Les 5 meilleurs tireurs du circuit, par épreuve et par catégorie, auront la possibilité de participer aux Sélections Nationales de l'année suivante, dans l'épreuve où ils figuraient dans les 5 premiers. **Ils auront également la possibilité de participer à un stage de perfectionnement géré par la Direction Technique Nationale.**

Catégories ouvertes :

- **Seniors : Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3.**
- **Dames : Dames 1, Dames 2 et Dames 3.**
- **Jeunes : Cadets Garçons et Juniors Garçons.  
Cadets Filles et Juniors Filles.**

Epreuves ouvertes :

- **Arbalète Match 10 m : Seniors, Dames, Jeunes**

Un classement sera effectué pour chacune des 3 catégories ouvertes. Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des étapes sous couvert d'avoir 3 résultats d'enregistrés.

Les organisateurs sont libres d'organiser des épreuves dans les disciplines mondiales ou olympiques en complément de ces disciplines. **Il est indispensable qu'un arbitre national soit présent ainsi que les arbitres régionaux ou départementaux retenus par la ligue organisatrice (un arbitre minimum par pas de tir).**



## **2. Procédure d'engagement**

**Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site...).**

Frais d'engagements :

Pour le 10m : 6 € les Jeunes et Dames - 7,5 € les Seniors,

- Les frais d'engagements reviennent au club ou à la ligue. **Le club organisateur recevra une aide de 75 € à l'issue de la compétition. Cette aide est conditionnée par le respect des conditions d'organisation et d'arbitrage.**
- L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (Les contacts des clubs accueillant une manche du circuit seront indiqués sur la fiche d'engagement). **Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.**